de Manu, et compris dans le cercle de Brahmârchi ou du pays sacré (liv. II, sl. 19):

कुरुद्धेत्रञ्च मत्स्याम्य पञ्चालाः श्रूग्सेनकाः। एष ब्रह्मर्षिदेशोवै ब्रह्मावर्त्तादन्तरः॥ १५॥

Kurukchetra, Matsyâ, Pantchâlâ (d'après le commentaire Kanyakubdja), Surasênakâ (Mathura), forment la contrée nommée Brahmârchi, voisine de celle de Brahmâvartta.

Trad. de M. Loiseleur-Deslongchamps.

SLOKA 118.

Ce sloka et les suivants sont très-importants pour l'histoire du Kaçmîr. La traduction de celui-ci est sujette à quelque difficulté par rapport au négatif apraptam et au mot sâmânyadêçavat. On observera que les slokas 118 et 119 forment un yugalakam; le sens du premier m'a paru finir au mot râdjyam, et le reste, se lier au sloka suivant.

SLOKA 120.

Les dix-huit titres d'affaires judiciaires sont énumérés dans les lois de Manu, comme il suit: 1° ऋषादानं les dettes; 2° निज्ञेप: les dépôts; 3° ऋका-मिनिक्रय: la vente d'un objet sans droit de propriété; 4° सम्भूयसमृत्यानं les entreprises commerciales faites par des associés; 5° दत्तस्यानपकर्म l'action de reprendre une chose donnée; 6° निजादानं le non payement des gages ou du salaire; 7° सम्बद:व्यतिक्रम: le refus de remplir des conventions; 8° क्रयनिक्रयानुप्राय: l'annulation d'une vente ou d'un achat; 9° स्वामिपान्त्रयोविवाद: les discussions entre un maître et son valet; 10° सोमानिवाद: la loi qui concerne les disputes sur les limites; 11° वक्षपारूष्यं les injures en paroles; 12° रगउपारूष्यं les mauvais traitements; 13° स्तयं le vol; 14° साहसं le brigandage et les violences; 15° स्त्रीसंग्रहणं l'adultère; 16° स्त्रीपुंधर्म les devoirs de la femme et du mari; 17° निमान le partage des successions; 18° यूतं le jeu. (Lois de Manu, liv. VIII, sl. 3-7.)

SLOKA 122.

मातृचक्राणि

Mâtritchakrâni. On appelle ainsi certaines figures, tant circulaires que